

Conseil
Général
de Conthey



Commission de gestion

RAPPORT

concernant la demande de crédit
d'engagement et les emprunts y
afférents pour le financement des
travaux relatifs à la rénovation du
Centre scolaire de la Sainte-Famille
à Erde, de la salle de gymnastique
et de la cour de récréation

1. PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, du 05.02.2004, et de l'article 14 du règlement du Conseil général, du 13.12.2016, la commission de gestion (ci-après la COGES) a examiné la demande de crédit d'engagement et les emprunts y relatifs. Cette demande concerne le financement de la rénovation du Centre scolaire de la Sainte-Famille à Erde, de la salle de gymnastique et de la cour de récréation, telle que formulée par le Conseil municipal et transmise à la COGES le 14.08.2026, en vue de l'élaboration du présent rapport.

2. INTRODUCTION

Le centre scolaire présente depuis plusieurs années des signes de vétusté importants. Certains travaux devenus indispensables, notamment le remplacement des fenêtres et des stores, ont dû être reportés à plusieurs reprises au cours de la dernière décennie.

Afin d'évaluer les besoins du site, une étude préliminaire a été réalisée en 2024. Celle-ci a mis en évidence la nécessité d'engager une rénovation complète des bâtiments construits dans les années 1970 et 1980, tant pour répondre aux exigences actuelles en matière de sécurité, de conformité aux normes et d'accessibilité que pour adapter les infrastructures aux besoins présents et futurs de la population.

L'hypothèse d'une rénovation par étapes a été examinée. Elle a toutefois été écartée en raison des contraintes techniques, organisationnelles et financières qu'elle impliquait, notamment au regard des conditions de subventionnement et des procédures d'autorisation des différents services de l'État du Valais.

Le Conseil municipal a ainsi privilégié une approche globale, inscrite dans une vision à long terme du développement du site scolaire. Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- Le centre scolaire : garantir la pérennité des bâtiments, leur conformité aux normes actuelles et leur adéquation avec les besoins futurs.

- La salle de gymnastique : remettre en conformité et moderniser les infrastructures.
- Les aménagements extérieurs : créer une cour d'école plus végétalisée, aménager un préau couvert et développer des espaces sportifs et de détente.
- La structure d'accueil : mettre aux normes cantonales les espaces et anticiper l'augmentation des besoins de l'UAPE la Marelle.
- Les mobilités : améliorer la sécurité des déplacements aux abords du centre scolaire, notamment le long de la route du Centre.

Les deux derniers points précédemment cités font partie du projet global, mais ne sont pas intégrés dans le crédit d'engagement.

Les travaux seront réalisés sur plusieurs années, principalement durant les périodes de vacances scolaires, afin de maintenir l'activité de l'établissement et d'éviter la délocalisation des élèves. Pour assurer la conduite de cette opération, le Conseil municipal a constitué un comité de pilotage et un comité de projet chargés du suivi stratégique, financier et opérationnel de l'ensemble des travaux.

3. DEVIS ET FINANCEMENT

Le coût total du projet repose sur le devis général consolidé, établi sur la base de 75% des offres reçues, avec un degré de précision estimé à $\pm 5\%$. Le tableau récapitulatif des coûts, tel que figurant dans le Message du Conseil municipal, se présente comme suit :

CFC	Libellé	Montant TTC
1	Travaux préparatoires	585'600
2	Bâtiment	9'810'150
3	Équipement d'exploitation	51'600
4	Aménagements extérieurs	686'000
5	Frais secondaires et comptes d'attente	76'650
Total intermédiaire		11'210'000
	Marge de précision +/- 5%	560'500
Coût total de l'investissement		11'770'500

Par mesure de prudence et afin d'anticiper une éventuelle évolution des prix des matériaux durant les années de réalisation du chantier, le montant soumis à l'approbation du Conseil général tient compte de la marge de précision de 5% et a été arrondi à CHF 11'770'000.

Par décision du Conseil d'État, reçue le 25.03.2026, le projet bénéficie d'une promesse de subvention cantonale de CHF 3'059'000, arrondie à CHF 3'060'000 pour la présente demande.

Libellé	Montant TTC
Coût total de l'investissement	CHF 11'770'000
Subvention cantonale	– CHF 3'060'000
Crédit d'engagement demandé	CHF 8'710'000

Afin d'assurer le financement de l'intégralité des travaux dans l'attente du versement de la subvention cantonale, qui n'intervient qu'après réalisation des travaux et production des décomptes, le Conseil municipal sollicite l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 11'770'000, correspondant au coût brut de l'investissement.

4. COÛTS INDUITS

La rénovation n'entraîne pas d'augmentation significative des surfaces utiles. Les nouvelles installations techniques, notamment la pompe à chaleur géothermique et les panneaux photovoltaïques, généreront des charges d'exploitation et d'entretien supplémentaires, partiellement compensées par la diminution des dépenses énergétiques liée à l'abandon du chauffage au mazout et à l'amélioration de l'enveloppe thermique.

Les charges financières induites, intégrées aux budgets de fonctionnement des exercices concernés, sont calculées comme suit :

- **Amortissements :** méthode dégressive au taux de 8%.
- **Intérêts passifs :** taux de 1,5% sur la valeur résiduelle moyenne de la dette.

L'impact sur les vingt premières années, tel qu'estimé par le Conseil municipal, figure dans le Message (valeur résiduelle, amortissement, intérêts et impact annuel total, de CHF 822'200 en année 1 à CHF 168'600 en année 20).

5. CONTRÔLE DE LA COGES RELATIF AU PROJET

En date du 18.08.2026, M. Christophe Germanier, Président de la Municipalité, M. Gautier Moulin, Conseiller municipal en charge du dicastère des finances et de l'économie, Mme Claudine Fumeaux, Conseillère municipale en charge du dicastère formation et structure d'accueil, Mme Alexandra Jacquod, Cheffe du service des Finances, M. Samuel Darbellay, directeur des écoles, M. Raphaël Sauthier, directeur du bureau d'architecture Suter & Sauthier et M. Pierre Fournier, collaborateur du bureau d'architecture Suter & Sauthier ont présenté aux membres de la COGES le projet de rénovation du Centre scolaire de la Sainte-Famille à Erde. Le message du Conseil municipal a été transmis à la COGES.

Cette présentation a donné lieu à une discussion nourrie au sein de la COGES, qui a établi une liste de questions à l'intention du Conseil municipal.

En date du 09.09.2026, M. Gautier Moulin, Mme Claudine Fumeaux, M. Samuel Darbellay, Mme Alexandra Jacquod et M. Pierre Fournier ont répondu aux questions de la COGES en précisant que «Ce document formalise les retours de l'ensemble des parties prenantes au projet; à savoir les différents services de l'administration communale, ainsi que les bureaux techniques engagés dans ce processus.»

Ces questions et réponses sont reprises ci-après.

5.1 Questions – Réponses

1. Le montant de la promesse de subvention cantonale de CHF 3'059'000 est-il fixe ou s'agit-il d'un pourcentage du coût total ?

La subvention cantonale est calculée au taux de 30% sur un montant admis au subventionnement établi par le service de l'enseignement sur la base du devis général présenté, selon le règlement fixant les normes et directives concernant les constructions scolaires de la scolarité obligatoire.

2. Qui compose les comités de pilotage et de projet, et quelle est leur fonction dans lesdits comités ?

COPIL

Présidé par Christophe Germanier, Président de la Commune

Conseillers :

Claudine Fumeaux (Dicastère Formation-Jeunesse)

Régis Evéquoz (Dicastère Bâtiments)

Administration communale :

Samuel Darbellay (Chef de projet et Direction des écoles)

Fabienne Antonin (Structures d'accueil)

Patrick Boucher (Infrastructures et équipements / Bâtiments)

Bureau Suter&Sauthier :

Raphaël Sauthier, Pierre Fournier, Samuel Bumann

COTECH

Administration communale :

Samuel Darbellay (Chef de projet et Direction des écoles)

Fabienne Antonin (Structures d'accueil)

Patrick Boucher (Infrastructures et équipements / Bâtiments)

Johann Berthouzoz (Facility Manager)

Bureau Suter&Sauthier :

Raphaël Sauthier, Pierre Fournier, Samuel Bumann

Des invités en fonction des besoins : Stéphane Witschard (Sécurité) – Lionel Odermatt (Energie), etc.

3. De quelle manière comptez-vous tenir au courant la COGES de l'avancée annuelle des travaux et coûts y relatifs ?

Une réactualisation du budget annuel est-elle prévue ?

La Municipalité informera la COGES de l'avancement des travaux et de leur situation financière deux fois par année, à savoir lors de la présentation du budget de l'année suivante, en principe au mois d'octobre, ainsi qu'à l'occasion de la présentation des comptes, en avril de l'année suivant l'exercice concerné.

L'octroi d'un crédit d'engagement autorise le Conseil municipal à engager les dépenses nécessaires à la réalisation du projet dans la limite du crédit accordé, y compris lorsque les dépenses correspondantes n'ont pas été spécifiquement inscrites au budget de l'année concernée. Le budget de l'exercice en cours n'est dès lors pas réactualisé en cours d'année.

En revanche, la planification financière et les budgets des exercices suivants sont actualisés chaque année, sur la base de l'avancement effectif des travaux, des dépenses réalisées et de l'évolution prévisible des coûts. Cette mise à jour permet de tenir compte des éventuels écarts par rapport à la planification initiale et d'assurer une vision actualisée des besoins financiers du projet.

Le suivi des coûts est assuré par le COTECH et le COPIL, qui transmettent régulièrement aux Finances de la Commune un état du suivi financier du projet.

4. Dans le calcul des coûts induits, est-il normal que les intérêts calculés ne portent que sur les CHF 8'710'000 et non pas sur les CHF 11'770'000.

La méthode retenue pour le calcul des coûts induits est simplifiée, pour deux raisons principales. D'une part, la durée des travaux, prévue sur plus de quatre ans, ne permet pas de déterminer avec précision le calendrier des emprunts qui devront être souscrits ni leur durée respective. D'autre part, un échelonnement des emprunts, réalisé au fur et à mesure des besoins réels de financement, permet d'éviter les surcoûts liés à un emprunt anticipé de la totalité du montant.

Le montant de CHF 11'770'000 correspond ainsi à l'autorisation d'emprunt demandée, soit une marge de financement permettant à la Commune de couvrir l'intégralité des dépenses au fur et à mesure de leur réalisation, sans que ce montant soit nécessairement emprunté en totalité ni simultanément. Les intérêts présentés (calculés sur CHF 8'710'000) reflètent une estimation de la dette nette consolidée une fois les travaux achevés, subvention déduite, avec un amortissement dégressif adaptable selon l'évolution du projet.

5. Existe-t-il une clause d'indexation des prix pour couvrir les 5 ans d'écart entre la base de prix (2025) et la fin du chantier (2030-2031), ou ce risque est-il entièrement absorbé par la marge de 5% ?

Tout d'abord, il est précisé que le devis général consolidé a été établi sur la base des prix actuels 2026 et non uniquement sur la seule base des prix 2025. Par ailleurs, les estimations retenues se situent dans les fourchettes hautes communiquées par les différents mandataires.

Une marge de 5% a été ajoutée au montant estimatif afin de tenir compte des incertitudes et des imprévus liés à la réalisation technique du projet. Cette marge n'a pas pour vocation, à elle seule, de couvrir l'entier de l'évolution des prix sur la durée du chantier.

Les éventuelles adaptations de prix résultant des conditions générales des cahiers de soumissions, notamment en matière d'indexation, seront prises en compte au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

Compte tenu de la durée prévisionnelle du chantier jusqu'en 2030-2031, la Municipalité suivra attentivement l'évolution des coûts de construction et l'incidence éventuelle de l'indexation sur le coût global du projet. Si l'évolution des prix devait entraîner un dépassement qui ne pourrait pas être absorbé dans le cadre du crédit d'engagement, une demande de crédit complémentaire serait soumise aux organes compétents, conformément aux dispositions légales applicables.

6. Un ingénieur énergie suit-il le projet ? Si oui, de quelle entreprise s'agit-il ?

Oui, il s'agit du bureau d'ingénieur Enerconseil SA, à Sion.

7. Comment s'effectue le calcul des honoraires des ingénieurs civils et architectes, les normes SIA prévoyant trois méthodes de calcul différentes : la quote-part des coûts de construction, le temps employé et le forfait ?

Le calcul des honoraires s'effectue selon le contrat type SIA 1001/1 – Contrat de mandataire / de direction de travaux « Rémunération d'après le coût de l'ouvrage ». La méthode de la quote-part des coûts de construction est celle utilisée.

8. Quel sera l'impact des travaux sur les élèves et le fonctionnement de l'école ?

Les travaux concernant les espaces spécifiques d'enseignement seront traités principalement durant les semaines de vacances scolaires.

Des chantiers « flash » seront effectués durant les vacances d'été en priorité, ainsi que durant les autres vacances afin d'éviter autant que possible les nuisances pour les élèves.

Le chantier restera toutefois actif tout au long de l'année. Des nuisances, principalement sonores, sont donc à prévoir pendant les périodes de travaux.

La réduction temporaire des surfaces de récréation permettra notamment l'installation de containers de chantier ainsi que de vestiaires provisoires pour la salle de gymnastique. Afin de limiter le nombre d'élèves présents simultanément dans les espaces de récréation, des horaires de récréation décalés pourront également être mis en place.

9. La partie des locaux de stockage de la salle de gym et des futurs vestiaires doit-elle être excavée ou l'espace est-il déjà existant ?

Le nouveau volume prévu à l'arrière des vestiaires actuels et au bord de l'école devra être entièrement excavé.

L'excavation a été retenue, car elle est considérée par le bureau d'architecture comme plus esthétique, plus sécuritaire et plus économique. La présence du mur de l'abri PC permet notamment de simplifier certains aspects constructifs et de réduire les coûts.

Les matériaux d'excavation resteront a priori sur le site et seront employés dans le projet d'aménagement des espaces extérieurs.

Toutefois, à ce stade, la gestion et la valorisation des matériaux excavés ne semblent pas encore avoir été définies de manière suffisamment précise. Cet aspect mérite une attention particulière compte tenu des volumes importants de terre concernés. En l'absence d'un plan clair de gestion des matériaux, les coûts ainsi que les contraintes techniques et logistiques pourraient rapidement augmenter.

Par ailleurs, la nature des matériaux excavés doit également être prise en compte. À l'heure actuelle, aucun sondage ne semble avoir été réalisé afin de vérifier si ces matériaux sont réellement valorisables pour les futurs aménagements extérieurs.

10. L'isolation prévue à l'intérieur de la salle de gym a-t-elle un but uniquement esthétique ou est-ce une question de praticité et de budget ?

Des aspects techniques ont joué en faveur d'une isolation intérieure de la salle de gymnastique :

- mise aux normes thermiques ;
- mise aux normes de sécurité des élèves (norme/directives « Macolin » concernant le sport scolaire) ;

- maintien de la substance architectonique du bâtiment ;
- rapidité et facilité de mise en œuvre de l'isolant ainsi que du revêtement acoustique.

L'aspect architectural a joué un rôle important dans ce choix. La salle de gymnastique présente un caractère inspiré de l'architecture de l'époque de « Le Corbusier ». Une isolation par l'extérieur risquait de modifier sensiblement son apparence et d'en altérer les qualités esthétiques.

D'un point de vue financier, l'isolation intérieure est également plus avantageuse. La géométrie du bâtiment comporte plusieurs décrochements qui auraient complexifié et renchéri la réalisation d'une isolation extérieure. De plus, une intervention par l'extérieur aurait probablement nécessité une réfection complète de la toiture afin d'assurer la continuité de l'enveloppe thermique.

Enfin, la perte de surface utile engendrée par l'isolation intérieure reste très limitée et représente un faible pourcentage de la surface totale de la salle.

11. Les besoins futurs en locaux scolaires à Erde ont-ils été pris en compte dans le projet de rénovation et quelles sont les perspectives d'évolution des effectifs scolaires ?

Une étude réalisée par Microgis en 2018 a analysé les besoins de la Commune de Conthey en matière d'accueil préscolaire, parascolaire et scolaire pour la période 2015-2040. L'augmentation de la population est principalement attendue en plaine.

À Erde, les effectifs scolaires sont restés relativement stables au cours des vingt dernières années. Ils se situent actuellement autour de 185 élèves. Les projections pour les quatre prochaines années sont stables, avec environ 182 à 185 élèves.

Le nombre de classes a ainsi oscillé ces dernières années entre 9 et 10. Au vu des projections actuelles, les besoins devraient rester compris entre 8 et 10 classes pour les degrés 1H à 8H. Le projet de rénovation tient compte de cette évolution et permet de conserver une marge de capacité en cas de variation des effectifs.

À ce stade, les éléments disponibles ne laissent pas présager d'une diminution significative des effectifs scolaires à Erde à court et moyen terme. L'évolution démographique attendue dans les secteurs de la plaine pourrait toutefois amener à étudier, à terme, la possibilité d'enclasser à Erde des élèves provenant notamment de Sensine et de St-Séverin.

12. Une analyse a-t-elle été réalisée concernant la stratégie scolaire pour les vingt prochaines années? Une centralisation des écoles a-t-elle été envisagée?

La réflexion menée sur l'évolution des infrastructures scolaires tient compte des besoins futurs de la Commune. Toutefois, il n'est pas envisagé de regrouper l'ensemble des écoles communales dans un unique centre scolaire.

En effet, la création de très grands centres scolaires n'est pas considérée comme la solution la plus adaptée. La Commune privilégie une organisation à taille humaine, permettant de maintenir une proximité entre les élèves et leur domicile, particulièrement durant les premières années de la scolarité.

Dans cette perspective, le centre scolaire d'Erde répond aux besoins actuels et futurs des hauts de la commune. Sa dimension et son implantation sont jugées cohérentes avec la volonté de conserver un enseignement de proximité et des structures adaptées au cadre de vie local.

13. Quel label minergie est visé dans cette rénovation ?

En ce qui concerne les parties rénovées et mises en conformité, conformément au règlement sur le subventionnement des constructions scolaires, l'objectif visé est l'obtention d'un certificat CECB de classe B/B (efficacité de l'enveloppe et efficacité globale), ce qui correspond aux exigences cantonales minimales pour les transformations sans obligation de ventilation mécanique contrôlée.

En ce qui concerne la salle de gymnastique, considérée comme une construction neuve, le projet vise le label Minergie-P (très haute performance), qui inclut le renouvellement automatique de l'air.

14. Est-ce qu'un système de récupération d'eau de pluie est prévu pour l'entretien des espaces verts autour de l'école ?

Le projet prévoit actuellement de rediriger les eaux de surface vers une noue destinée à ralentir et gérer les écoulements en période de fortes pluies. A ce stade, aucun ouvrage spécifique de récupération ou de stockage des eaux pluviales n'est prévu.

Pour aller plus loin dans la démarche et montrer l'exemple, la COGES encourage le COPIL à réfléchir à l'intégration d'un tel système pour l'entretien des espaces verts.

15. Dans les objectifs initiaux, en plus de la rénovation de l'école d'Erde, il était prévu de mettre aux normes la structure d'accueil et d'anticiper les besoins. Pour quand cette étape est-elle prévue et pour quelles raisons ne figure-t-elle pas dans la demande de crédit d'engagement ?

Cette étape est prévue, au mieux, après l'achèvement des travaux de l'école. Un début de chantier serait probablement possible en 2030–2031, selon le budget communal.

Depuis de nombreuses années, la rénovation de la façade sud (fenêtres) de l'école était prévue dans les budgets, mais non réalisée.

Il était nécessaire d'avancer dans la réfection de cet objet et dès que le projet de l'école, salle de gym et cour d'école était ficelé, il a été décidé d'aller de l'avant avec une première partie. Comme l'école est subventionnée par le Canton, la Commune a opté dans un premier temps, et par simplification, pour une demande de crédit d'engagement pour l'école seulement.

16. Pour quelle raison est-ce le cabinet d'architecture Suter & Sauthier qui s'occupe du dossier ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de mise au concours ?

Aucune procédure de mise au concours n'a été engagée, le projet étant conçu dans le cadre d'un mandat global. Le bureau Suter Sauthier Architectes SA a assuré les phases SIA 31 à 33 (phases de conception du projet) et dispose, de ce fait, d'une connaissance approfondie du projet, de ses contraintes techniques et de ses interfaces.

Les phases SIA 31 à 33 ont été effectuées au préalable, lorsque la Commune n'avait pas encore pour projet d'effectuer une rénovation du site dans son intégralité et envisageait seulement les modifications les plus urgentes. Ces phases ne représentant pas un montant significatif, le Conseil communal a été libre de choisir le bureau Suter Sauthier Architectes SA sans faire d'appel d'offres.

Les prestations relatives à la rénovation de l'école et de la salle de gym, à l'agrandissement de la structure d'accueil, ainsi qu'aux aménagements extérieurs et aux circulations présentant une étroite interdépendance, la Commune a mandaté à nouveau le bureau Suter Sauthier Architectes SA, pour la suite des travaux afin de ne pas engendrer de surcoûts et de bénéficier de l'expertise et des connaissances développées dans les phases SIA 31 à 33. Le choix du mandataire a été publié au SIMAP sans susciter d'opposition.

17. Quel est l'impact de cet investissement sur les principaux indicateurs financiers de la Commune? Est-ce que cet investissement aura un impact négatif sur les investissements à venir dans d'autres domaines ces prochaines années?

De manière générale, une augmentation du niveau des investissements nets a une incidence sur les différents indicateurs financiers de la Commune. L'ampleur de cette incidence dépend notamment de la part de l'investissement financée par les fonds propres et de celle financée par l'emprunt.

Actualisation de la planification financière

La Commune dispose d'une planification financière actualisée chaque année dans le cadre de l'élaboration du budget. Cet outil permet d'assurer une vision pluriannuelle des investissements et de prioriser les différents projets en fonction de leur nécessité, de leur calendrier et des capacités financières de la Commune. La planification financière 2027-2030 sera présentée au Conseil général avec le budget 2027. Dans le cadre de l'élaboration de cette dernière, les investissements nets ont été priorisés et adaptés aux capacités financières de la Commune, permettant ainsi de maintenir un niveau d'investissement global maîtrisé et de limiter l'impact de l'évolution des projets sur les principaux indicateurs financiers.

Ainsi, l'approbation du crédit pour la rénovation de l'école n'a pas pour effet de remettre en cause les investissements futurs nécessaires à la collectivité. Ceux-ci sont régulièrement réévalués et priorisés dans le cadre de la planification financière, afin de maintenir un équilibre entre les besoins de la Commune et ses capacités financières.

18. Qu'en est-il des futurs investissements liés aux écoles?

La planification financière 2026-2029 prévoit les investissements suivants en lien avec la scolarité obligatoire :

- **2027-2030 :** Poursuite des travaux d'entretien et de mise aux normes du Collège Derborence ;
- **2027 :** Etablissement d'un plan de fermeture (lié aux accès fermés à clé) à l'école de Plan-Conthey ;
- **2029 :** Réfection de la toiture de l'école de Plan-Conthey ;
- **2030 :** Concours pour une nouvelle école primaire à Châteauneuf et la construction de ce nouveau bâtiment ;
- **Hors planification financière :** Possibilité de racheter le Collège Derborence.

6. ENTRÉE EN MATIÈRE

Convaincue de la nécessité de ce projet pour le centre scolaire d'Erde, la COGES, par 6 voix pour et 1 voix contre sur ses 7 membres présents, accepte l'entrée en matière sur cette demande de crédit d'engagement.

7. REMARQUES ET RECOMMANDATIONS DE LA COGES

Dans le cadre de l'examen de la demande de crédit d'engagement relative à la rénovation du centre scolaire, de la salle de gymnastique et des aménagements extérieurs du site d'Erde, la COGES a soulevé ce qui suit :

7.1. LA VISION DU FUTUR

L'investissement principal des prochaines années sera concentré sur les écoles et les structures d'accueil. Selon l'étude Microgis (2018), la croissance démographique de Conthey se concentre surtout en plaine, alors que les effectifs à Erde restent stables depuis une vingtaine d'années. L'état de vétusté des centres scolaires d'Erde et de Châteauneuf ne permet plus d'attendre : la planification financière prévoit un concours en 2030 pour une nouvelle école à Châteauneuf. Concernant le cycle d'orientation, Vétroz et Ardon, qui envisageaient leur propre établissement, ont récemment averti la Commune qu'ils ne partiraient pas comme prévu en 2028, un tel processus durant au minimum 6 à 8 ans. Conthey doit donc constamment adapter ses priorités à ces éléments nouveaux.

7.2. PLANIFICATION FINANCIÈRE

La Commission relève que l'impact du présent investissement sur les principaux indicateurs financiers et sur les investissements futurs doit être apprécié dans le cadre de la planification financière globale de la Commune. Celle-ci est actualisée annuellement lors de l'élaboration du budget et permet de prioriser les investissements en fonction des besoins et des capacités financières de la Commune.

Pour des raisons de calendrier, la Commission n'a toutefois pas pu disposer de la planification financière 2027-2030 actualisée, celle-ci devant être présentée au Conseil général dans le cadre du budget 2027. Elle prend dès lors acte des explications de l'Exécutif selon lesquelles le présent crédit a été intégré dans cette réflexion et ne remet pas en cause, à lui seul, les investissements futurs.

Nous reproduisons ci-dessous le dernier plan financier disponible, présenté lors du budget 2026.

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan financier 2027	Plan financier 2028	Plan financier 2029
Prévisions compte de résultats						
Total des charges financières	39'189'397	39'362'500	43'268'700	44'784'500	45'248'300	45'835'200
Total des revenus financiers	48'035'988	44'602'700	49'101'100	49'884'000	50'400'100	50'919'200
Marge d'autofinancement	8'846'591	5'240'200	5'832'400	5'099'500	5'181'500	5'084'000
Excédent revenus (+) charges (-)	610'985	-260'700	61'250	-918'450	-1'156'470	-1'531'610
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	13'878'120	12'340'000	14'705'000	14'260'000	14'520'000	12'180'000
Total des recettes	5'164'463	4'435'000	6'335'000	4'745'000	5'240'000	3'565'000
Investissements nets	8'713'657	7'905'000	8'370'000	9'515'000	9'800'000	8'615'000
Financement des investissements						
Report des investissements nets	8'713'657	7'905'000	8'370'000	9'515'000	9'800'000	8'615'000
Marge d'autofinancement	8'846'591	5'240'200	5'832'400	5'099'500	5'181'500	5'084'000
Excédent (+) découvert (-) de financement	132'934	-2'664'800	-2'537'600	-4'415'500	-4'628'300	-3'531'000
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	610'985	-260'700	61'250	-918'450	-1'156'470	-1'531'610
Excédent / Découvert du bilan	42'525'745	42'265'045	42'326'295	41'407'845	40'251'375	38'719'765
Modification des engagements						
Variation capitaux de tiers	-136'934	2'664'800	2'487'600	4'365'500	4'778'200	3'481'000
Capitaux de tiers	58'085'047	60'749'847	63'237'447	67'602'947	72'381'147	75'862'147

7.3. SUIVI DES TRAVAUX

Dans sa présentation, le Conseil municipal a indiqué avoir constitué un comité de pilotage et un comité de projet chargés du suivi stratégique, financier et opérationnel de l'ensemble des travaux. Ces comités comprennent des membres du Conseil municipal, de l'administration communale ainsi que du cabinet d'architecture. Ils transmettront régulièrement l'état du suivi financier du projet aux Finances de la Commune.

Les membres de la COGES seront, eux, informés de l'avancement des travaux deux fois par année, soit lors de la présentation du budget et du bouclage des comptes.

La COGES salue l'initiative de la Commune pour la constitution de ces différents comités et rappelle qu'un suivi des coûts d'un projet de cette ampleur est important. Elle souhaite tout de même être informée le plus tôt possible en cas de dépassement de budget ou de retards dans l'exécution des travaux et ne pas le découvrir lors de la présentation des comptes et de la comptabilisation définitive des investissements.

8. VOTE FINAL

Au vu de ce qui précède, la COGES, à la majorité des membres présents le 15.09.2026, propose au Conseil général d'accepter cette demande de crédit d'engagement et les emprunts y afférents.

Conthey, le 15 septembre 2026

La rapporteure
Charlotte Thétaz



La présidente
Emilie Dessimoz



Nom	Prénom	18.08.26	25.08.26	09.09.26	15.09.26
Bérard	Emmanuel	X	X	X	X
Constantin	Nicolas	X	X	X	excusé
Dessimoz	Emilie	X	X	X	X
Dorsaz	Mathieu	excusé	X	excusé	X
Iten	Ana Catarina	excusée	X	excusée	X
Maglia	Luca	excusé	excusé	excusé	excusé
Roos	Clémentine	X	X	excusée	X
Schauenberg	Lucas	X	excusé	X	X
Thétaz	Charlotte	X	X	X	X